

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/03/2024

Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

Absent(s) non excusé(s)

Aurélié POLESE, Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 28 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.

2024/40-14 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE ZAC NANGISACTIPOLE – EXERCICE 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Considérant le vote du budget 2023 du Budget ZAC Nangisactipôle,

Considérant le Compte Financier Unique 2023 du budget ZAC Nangisactipôle, contrôlé et validé par la DGFIP,

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique du budget ZAC Nangisactipôle,

Monsieur Alban LANSELLE est élu à l'unanimité.

Après lecture du Compte Financier Unique 2023, Monsieur le Président se retire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Compte Financier Unique 2023 du budget ZAC Nangisactipôle se présente comme suit :

ARTICLE UN :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Les dépenses : 6 179 370,45 €**
 - Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 1 411 265,37 €
 - Le chapitre 65 : « autres » : 0,37 €
 - Le chapitre 66 « charges financières » : 102 816,61 €
 - Le chapitre 042 « opérations d'ordre transfert entre sections » : 4 562 471,49 €
 - Le chapitre 043 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section » : 102 816,61 €
- **Les recettes : 6 179 370,45 €**
 - Le chapitre 042 « opération d'ordre transfert entre sections » : 6 076 553,84 €
 - Le chapitre 043 « opération d'ordre à l'intérieur de la section » : 102 816,61 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Les dépenses : 6 076 553,84 €**
 - Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 6 076 553,84 €
- **Les recettes : 6 059 745,49 €**
 - Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 1 497 274,00 €
 - Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 4 562 471,49 €

Balances du Compte Financier Unique :

	Dépenses		Recettes		Résultats	
Fonctionnement	(a)	6 179 370,45 €	(b)	6 179 370,45 €	(c)=(b)-(a)	0,00 €
Excédent fonctionnement reporté			(d)	0,00 €	(d)	0,00 €
Total	(e)=(a)	6 179 370,45 €	(f)=(b)+(d)	6 179 370,45 €	(g)=(c)+(d)	0,00€

	Dépenses		Recettes		Résultats	
Investissement	(h)	6 076 553,84 €	(i)	6 059 745,49 €	(j)=(i)-(h)	-16 808,35 €
Déficit d'investissement reporté	(k)	237 663,22 €			(k)	-237 663,22 €
Total	(l)=(h)+(k)	6 314 217,06 €	(m)	6 059 745,49 €	(n)=(m)-(l)	-254 471,57 €
Reports investissement sur 2023 (restes à réaliser 2022)		(o)		(p)	(q)=(p)-(o)	
Total avec les restes à réaliser	(r)	6 314 217,06 €	(s)	6 059 745,49 €	(t)=(s)-(r)	-254 471,57 e

ARTICLE DEUX :

Approuve le Compte Financier Unique du budget ZAC Nangisactipôle de la communauté de communes, pour l'année 2023.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO




Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 28 MARS 2024
ID : 077-247700701-20240314-2024_40_14-BF

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_40_14-BF